NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/78
1er février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général souhaite indiquer qu'il a reçu une lettre datée du 30 janvier 1996, adressée par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant savoir que M. Alessandro Busacca et M. Sebastiano Cardi ont été désignés représentants suppléants de l'Italie au Conseil de sécurité.

2. De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

96-02301 (F) 010296 010296